

**MBA Audit**  
**Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 37 rue du Général Foy, 75008 PARIS**  
**RCS PARIS 844 056 655**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**  
**DU 25 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 25 octobre,

À 10 h 15,

Les associés de la Société **MBA Audit** se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social sis 37, rue du Général Foy à PARIS (75008), sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

**Sont présents ou représentés :**

La Société ORCOM, représentée par M. Michel MARTIN,	
titulaire de	99 actions en pleine propriété
Monsieur Thierry BEAUVAIS, titulaire de	1 action en pleine propriété

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Thierry BEAUVAIS**, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- 
- un exemplaire des statuts de la Société,
  - le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

---

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Lecture du rapport du Président,
  - Agrément d'une cession d'action,
  - Modification de la dénomination sociale,
  - Modification de la date de clôture de l'exercice social,
  - Modification corrélative des statuts,
- 
- Questions diverses,
  - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- 

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

---

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

### **QUATRIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier la dénomination de la Société qui, à compter du 25 octobre 2024, devient "ORCOM MBA Audit".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **CINQUIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer la cession par la Société ORCOM au profit de Monsieur Guillaume MONIER, demeurant 98, rue Brillat Savarin à PARIS (75013) de la pleine propriété d'UNE (1) action sur les 99 actions lui appartenant dans la Société.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription de l'action au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **SIXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre, et de réduire de SIX (6) mois l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2024 et qui aura ainsi exceptionnellement une durée de SIX (6) mois,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **SEPTIEME RÉSOLUTION**

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 2 et 24 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

#### **Article 2 - Dénomination sociale**

*"La dénomination de la Société est : **ORCOM MBA Audit.**"*

Le reste de l'article demeure inchangé.

#### **Article 24 - Exercice social**

*"Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de l'année suivante."*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

1

## HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un associé.

**Certifié conforme**

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "M. Lemaire", is written in dark ink on the page.